

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
des communes de Courcelles-les-Lens, Dourges, Evin-Malmaison,
Leforest et Noyelles-Godault

DELIBERATION

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à 10 h 00, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire suite à la convocation en date du 31 mars 2023 de Monsieur Gérard BIZET, Président du SIVOM.

Etaient présents

Conseil Syndical		M. Gérard BIZET, Maire de NOYELLES-GODAULT, Président
En exercice :	10	Mme Edith BLEUZET, Maire de COURCELLES-LES-LENS, Vice-Présidente
Présents :	8	M. Tony FRANCONVILLE, Maire de Dourges, Vice-Président
Procurations :	2	M. Amédée GELLEZ, Délégué titulaire de DOURGES
Absents :	2	M. Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST, Vice-Président
Suffrages exprimés :	10	M. Hervé SIMON, Délégué titulaire de NOYELLES-GODAULT
		M. Daniel GOUBEL, Délégué titulaire de LEFOREST
		Mme Malika BENGRIBA, Déléguée titulaire d'Evin-Malmaison

Ont donné procuration

Mme Valérie PETIT, Maire d'EVIN-MALMAISON, Vice-Présidente à Mme Malika BENGRIBA
M. Brahim MOUTAOUKIL, Délégué titulaire de COURCELLES-LES-LENS à Mme Edith BLEUZET

Vote		<u>Etaient excusés :</u>
Pour :	10	Mme Valérie PETIT, Maire d'EVIN-MALMAISON, Vice-Présidente
Contre :	0	M. Brahim MOUTAOUKIL, Délégué titulaire de COURCELLES-LES-LENS
Abstention :	0	

Secrétaire de séance : M. Hervé SIMON

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu l'exposé de M. le Président.

Considérant la nécessité de modifier certains documents de zonage, les documents réglementaires tels que le règlement et/ou les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le Conseil Syndical.

Où l'exposé de M. le Président.

Vu les articles L. 153-36 et suivants du code de l'Urbanisme.

Vu les articles L. 153-19 et R 153-8 du Code de l'Urbanisme.

Vu l'article R. 123-8 du Code de l'Environnement.

Vu l'article R. 153-3 du code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré.

A l'unanimité (10 voix Mmes et MM. Gérard BIZET, Edith BLEUZET, Tony FRANCONVILLE, Christian MUSIAL, Amédée GELLEZ, Hervé SIMON, Daniel GOUBEL, Malika BENGRIBA, Valérie PETIT (par procuration), Brahim MOUTAOUKIL (par procuration).

DECIDE de prescrire la modification du plan local d'urbanisme,

AUTORISE le Président à signer tout contrat ou avenant de prestation concernant la modification du PLU,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer l'enquête publique selon les dispositions des articles L 153-19, R 153-8 du Code de l'Urbanisme et R 123-8 du Code de l'Environnement.

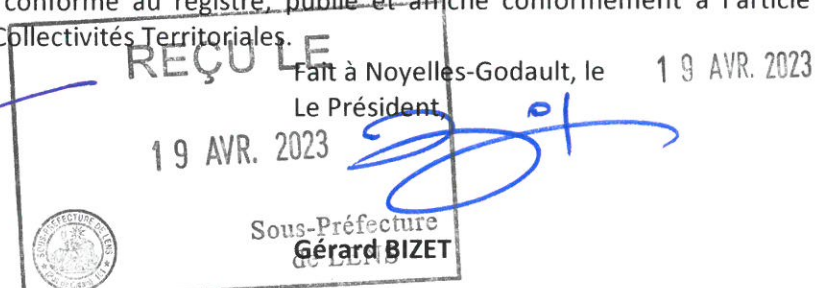
DIT que le dossier définitif du projet de modification tel qu'arrêté par le comité syndical, sera tenu à la disposition du public et la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

CHARGE la secrétaire du Comité Syndical de l'exécution de la présente délibération, notamment en matière de publicité et de transmission à Monsieur le Sous-Préfet.

Pour extrait certifié conforme au registre, publié et affiché conformément à l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance,

Hervé SIMON



Transmis au représentant de l'Etat le : 19 AVR. 2023

Affiché le :